

## CONSEIL COMMUNAL CENTRE

### COMPTE-RENDU RÉUNION RESTREINTE DU 4 NOVEMBRE 2019

En début de séance et à la demande des conseillers communaux, Monsieur GOYER, Président du Conseil Communal Centre, revient sur l'aide financière de cette instance décidée lors de sa dernière séance et accordée à l'épicerie solidaire, nouvellement dénommée Le Relais Talençais.

En effet, Monsieur GOYER a obtenu de nouvelles informations de l'association. Les 20 000 € qui étaient demandés correspondaient aux besoins sur une année entière. A ce jour, ils n'ont besoin que de 4 000 €, ce qui convient à l'enveloppe déjà accordée par le Conseil Communal Sud. L'aide du Conseil Communal Centre n'est donc plus nécessaire.

Cependant, Monsieur GOYER va rencontrer ses représentants avant la fin de l'année pour identifier leurs besoins pour 2020. Compte tenu du fait qu'ils sont dans une réécriture de leur projet, ils auront certainement besoin d'une aide que pourra apporter le Conseil Communal Centre.

#### **Point sur les halles du centre-ville**

Monsieur GOYER, avec M. Bertrand COUSIN, responsable du Service Action Economique de la Ville et M. Guillaume BOUTIÉ, Chef de Cabinet, ont rencontré dernièrement les représentants de Ville Envie et Biltoki, propriétaire et gérant du marché.

Cette réunion n'a apporté aucune réponse aux demandes des riverains dans la mesure où aucune amélioration n'a été apportée sur les nuisances suivantes :

- bruit des compresseurs du bâtiment,
- animations en soirées,
- livraisons et collectes de déchets matinales.

En effet, le voisinage n'a constaté aucun progrès sur ces points. Les gestionnaires ne semblent donc pas être dans une logique de recherche d'amélioration, et ce, malgré leurs engagements indiqués aux riverains lors de la réunion de présentation du projet du 30/11/2017.

De même, aucune précision sur la programmation des animations n'a été fournie aux représentants de la ville, si ce n'est la volonté des commerçants d'ouvrir également les halles le jeudi soir.

Les conseillers communaux suggèrent d'organiser une rencontre entre les gestionnaires et les riverains immédiats afin qu'ils entendent et prennent enfin en compte leurs attentes. Cela correspond tout à fait au rôle du Conseil Communal que de donner la parole aux riverains et d'accompagner en l'occurrence les deux parties à trouver des solutions à l'amiable. Il est proposé une réunion le 21 novembre 2019 à 18 H 30.

### **Emplacements des radars pédagogiques**

Il n'y a pas de propositions d'emplacements véritablement mises en avant par les conseillers communaux, si ce n'est sur le Cours Gambetta et le Cours de la Libération.

Il est convenu que les services techniques doivent faire des retours sur les données dont ils sont destinataires, puis proposer également des emplacements.

### **Point sur le plan potelets**

Le plan doit être déployé. La Société Colas, en charge de cette mission, va engager la pose de ces équipements dans le mois qui arrive.